



PROPOSITION DU CYCLE ROTATIF DE COPRÉSIDENTENCE PROVINCIALE/TERRITORIALE

Un cycle rotatif de coprésidence sera établi afin d'assurer la transparence, la prévisibilité et la prévoyance aux provinces et territoires (PT) en ce qui concerne la responsabilité de coprésider les tables de gouvernance FPT sur les infrastructures. Au cours de chaque mandat de coprésidence, les PT désignés assumeront les responsabilités de coprésidence aux trois tables de haut niveau, incluant : la table des ministres de l'Infrastructure, le Comité directeur des sous-ministres et le Comité des hauts fonctionnaires. Les groupes de travail peuvent être coprésidés séparément.

Les responsabilités de coprésidence seront exercées pour une durée d'un an au sein d'un exercice financier (d'avril à mars). Bien que chaque PT s'efforce d'assumer son rôle de coprésidence pour l'année qui lui ai attribuée, il leur est permis, sous réserve d'un consensus mutuel, de solliciter un échange de leur période de coprésidence avec celle d'un autre PT, ou de choisir de ne pas y participer. Toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de respecter l'équilibre géographique.

ANNÉE	PROVINCE/TERRITOIRE
2026-2027	Yukon
2027-2028	Terre-Neuve-et-Labrador
2028-2029	Québec
2029-2030	Saskatchewan
2030-2031	Nouvelle-Écosse
2031-2032	Nunavut
2032-2033	Alberta
2033-2034	Île-du-Prince-Édouard
2034-2035	Manitoba
2035-2036	Colombie-Britannique
2036-2037	Territoires du Nord-Ouest
2037-2038	Nouveau-Brunswick
2038-2039	Ontario

La coprésidence reviendrait à l'Ontario en 2038-2039, répétant ainsi le cycle de rotation.